

Paris, le 11 mai 2020

FD/CB/FG/AA – NREF : L20/05/45

## **PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ DE LA LIGUE FFAAA DE NOUVELLE CALÉDONIE**

### **La reprise des entraînements est fonction :**

- de l'autorisation édictée par l'arrêté gouvernemental de Nouvelle Calédonie en date du 30 avril 2020 (arrêté N° 2020-6074).
- de l'autorisation délivrée par la DJSNC en date du 30 avril 2020, concernant la reprise des activités physiques et sportives à compter du 4 mai jusqu'au 14 juin inclus.

**La Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et disciplines Associées (F.F.A.A.A.)** autorise donc la Ligue de Nouvelle Calédonie à reprendre ses activités, en fonction du calendrier mis en place par les différents clubs, affiliés à la ligue FFAAA, pour leurs jours et horaires d'ouverture. Cette autorisation est aussi fonction de la couverture par notre compagnie d'assurances AXA (cf. pièce jointe d'AXA).

**Les mesures sanitaires de précaution édictées par les autorités sont à respecter lors des entraînements.**

**Les enseignant-e-s organiseront les cours en respectant les distances, en fonction des exercices, et de l'âge des pratiquant-e-s :**

- minimum 1m entre chaque pratiquant-e
- espace de travail de 8 m<sup>2</sup> par pratiquant-e
- du gel hydroalcoolique doit pouvoir être à disposition pour la désinfection des mains

### **Mesures à observer :**

- désinfection des locaux après chaque utilisation (voir si possible avec autorité responsable de la salle).
- une liste des participant-e-s à chaque séance sera établie et conservée pendant 15 jours (mentionner les contacts en cas de besoin).

### **Préconisations pour les pratiquant-e-s :**

- pas de pratique en cas de symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées...);
- arrivée des pratiquant-e-s en tenue, laquelle doit avoir été lavée pour chaque cours ;
- port du masque dès l'arrivée et pendant toute la séance, jusqu'au départ ;
- attention : le hakama ne pouvant être lavé après chaque séance, il ne pourra pas être porté ;

- si cours avec des enfants, les parents les accompagneront à l'entrée des locaux, mais sans assister à l'entraînement à l'intérieur de la salle ;
- si port de chaussettes, les retirer avant d'entrer sur les tatamis ;
- apporter sa propre gourde ou bouteille d'eau ;
- gestes barrières, de **distanciation sociale**, respectant un minimum de 1m entre les partenaires,
- ( 4 m2 entre deux pratiquant-e-s) ;
- aucun contact physique durant la pratique.

#### À l'accueil du dojo :

- poste d'accueil à l'entrée du dojo, pour hygiène des mains obligatoire, vérification du port du masque et de l'absence de symptômes déclarés ;
- délimitation des distances de sécurité afin d'assurer que chaque pratiquant-e et son accompagnant-e soient à 1m minimum des personnes suivantes ;
- enlever ses chaussures à l'entrée : port obligatoire de zoris ou de sandales réservées au dojo ; pas de chaussettes ni de pieds nus dans le dojo avant de monter sur le tatami ... ;
- matérialiser et imposer une circulation dans le dojo pour éviter les croisements de personnes ;
- déposer ses zoris au bord du tatami, sortir sa gourde, son paquet de mouchoirs et son gel hydroalcoolique ; les autres effets personnels doivent impérativement rester dans le sac, en particulier le téléphone ;
- l'enseignant-e invite à tour de rôle les pratiquant-e-s à rejoindre leur zone de pratique délimitée sur le tatami, qui est segmenté en zones de 8 m<sup>2</sup> par pratiquant-e : l'enseignant-e attribue donc une aire par pratiquant-e ;
- le salut commun de début de séance ne se fera pas en ligne comme traditionnellement, mais depuis l'aire dévolue à chaque pratiquant-e ;
- la séance conduite par l'enseignant-e est une séance adaptée au respect des consignes sanitaires : possibilité de puiser dans le catalogue des séances pédagogiques adaptées Covid-19, construit par la Fédération ;
- en fin de séance, le salut commun se fait aussi depuis l'aire de pratique attribuée à chacun-e ;
- les pratiquant-e-s quittent le tatami à tour de rôle, récupèrent leurs affaires et quittent le dojo ;
- avant de sortir, chaque pratiquant-e se lave à nouveau les mains avec du gel hydroalcoolique ;
- tout-e- pratiquant-e mineur-e attend que le/la responsable désigné-e par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant-e.

**Préconisations sanitaires à prendre en arrivant à son domicile :**

- chaque pratiquant-e prendra une douche en arrivant à son domicile ;
- sa tenue de pratique sera mise au lave-linge, ses « zoori » désinfectés, et sa gourde lavée ;
- penser à réapprovisionner son kit sanitaire : gel hydroalcoolique, mouchoirs, masque pour le cours suivant.

**Important :**

- **La pratique de l'Aïkido**, dite à mains nues, ne nous permettant pas de respecter une distanciation physique de 1m minimum et de ne pas toucher notre partenaire, **ne pourra pas être abordée dans les cours**, sachant aussi que l'activité physique augmente le risque de transmission de particules virales dans l'air expiré.

**EXERCICES POUVANT ETRE PRATIQUÉS DURANT LA SÉANCE :**

- **LA PRATIQUE des armes** sera possible, en veillant à ce que les pratiquant-e-s utilisent uniquement leurs propres armes qui seront désinfectées avant chaque cours, et à une distance minimum de 1m avec un-e partenaire (espace de 4 m2).
- **La pratique de l'AÏKITAÏSO** sera possible, car il s'agit d'exercices de maintien corporel, gymnastique basée sur les mouvements et principes des arts Aïki, qui peut se pratiquer en solo, en respectant la distance minimum 1m entre les partenaires.
- Le même partenaire sera gardé tout au long de la séance.

Le Président fédéral

Le Vice-Président en charge

Le Médecin fédéral

des relations intérieures et extérieures

